



LE 18 OCTOBRE 2023 A LIEU UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h HEURES, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

Sont présents:

La conseillère Claudia Lavoie ainsi que les conseillers Stéphan Dubé et Jérémy Robert formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso;

Josée Dubé, directrice générale/greffière-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

0 personne assiste à la séance.

Ouverture de la séance

Monsieur Bruno Bonesso, maire, déclare la séance ouverte.

Renonciation à l'avis de convocation

Comme tous les membres du conseil municipal ont dûment été convoqués, les membres présents renoncent, conformément aux dispositions de l'article 157 du Code municipal, à l'avis de convocation.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023- 180

Mot de bienvenue

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Financement temporaire pour la réfection de la patinoire municipale 114 904.85\$
 3. Financement temporaire pour la réfection de la patinoire municipale 99 965\$
- Période de questions
Levée de la séance

Après lecture, il est proposé par le conseiller Stéphan Dubé d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

**2. Financement temporaire pour la réfection de la patinoire municipale 114 904.85\$
2023-181**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Auclair est admissible à une aide financière de 114 904.85\$ dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Lavoie, secondé par le conseiller Jérémy Robert et résolu unanimement :

- **DE** procéder à un financement temporaire de 114 904.85\$, pour défrayer les coûts des travaux en attendant de recevoir le montant de l'aide financière.
- **DE** nommer la directrice générale, Josée Dubé, et le maire, Bruno Bonesso, signataires des effets légaux entourant cet emprunt temporaire :

Adoptée à l'unanimité

**3. Financement temporaire pour la réfection de la patinoire municipale 99 965.00\$
2023-182**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Aclair est admissible à une aide financière de 99 965\$ dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller par Stéphan Dubé, secondé par la conseillère Claudia Lavoie et résolu unanimement :

- **DE** procéder à un financement temporaire de 99 965.00\$, pour défrayer les coûts des travaux en attendant de recevoir le montant de l'aide financière.
- **DE** nommer la directrice générale, Josée Dubé, et le maire, Bruno Bonesso, signataires des effets légaux entourant cet emprunt temporaire :

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Jérémy Robert que la séance soit levée à 19h07.

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Josée Dubé, directrice générale
et greffière – trésorière